

L'Echo des Familles

N°56 - Mars 2024

Edito de la Présidente



Que 2024 soit empreinte de succès, de solidarité et de moments heureux pour chacun d'entre vous.

Je souhaite revenir sur le dernier forum qui s'est tenu le 20 janvier 2024, un moment riche en échanges et en réflexions. Nous avons poursuivi l'étude sur le renouvellement associatif en abordant la question cruciale de la gouvernance et du développement de nos activités.

De plus, nous avons eu le privilège de présenter les résultats de l'étude de l'Observatoire des Familles dans le Val-de-Marne en réponse à la baisse continue du taux de fécondité en France. Les données révèlent un désir persistant d'enfants malgré les contraintes, avec une tendance marquée vers l'idéal d'une famille plus nombreuse, particulièrement avec trois enfants. Les politiques familiales actuelles sont jugées insuffisantes, notamment en ce qui concerne l'accueil du premier enfant. C'est un appel à l'action envers les pouvoirs publics pour améliorer ces politiques, une mission que nous continuerons à porter avec détermination.

Nous avons également eu le privilège d'entendre Audrey Jacquet, docteure en anthropologie, partager son expertise sur le thème complexe : « Etre parents : quelles responsabilités ? quels engagements ? ». Ses éclairages ont enrichi nos réflexions et renforcé notre engagement envers les familles.

Notre prochaine **Assemblée Générale prévue le 18 juin à l'Udaf du Val-de-Marne** sera l'occasion de poursuivre l'analyse des résultats de notre Observatoire Départemental et d'envisager des perspectives pour y répondre.

Dans la continuité de nos actions, je suis ravie de vous informer que de nombreux projets sont en cours. L'appartement droit de visite, ouvert en décembre dernier, connaît ses premières inscriptions, et son inauguration a eu lieu le 27 février.

D'autres projets, tels que la garderie solidaire, l'habitat inclusif, et des initiatives liées à notre convention d'objectif, sont en cours de déploiement. La médiation par les pairs a rencontré un franc succès avec le collège Nicolas de Stael. Nous proposons donc d'étendre ce dispositif à d'autres établissements du Val-de-Marne. Le dispositif "Lire et faire" se porte bien, tout comme nos projets liés au numérique qui prennent une place croissante au sein de notre Udaf. Par ailleurs, vous êtes déjà tous conviés à notre prochain événement, notre **conférence sur l'Intelligence Artificielle, le 20 novembre 2024 à Créteil**. Cette thématique aujourd'hui, est peut-être une inconnue pour les familles, l'Udaf se doit donc d'être en veille.

Cette année s'annonce riche en projets passionnants, et je suis impatiente de les partager avec vous. Merci pour votre engagement continu et votre soutien, qui font de notre association un acteur essentiel au service des familles du Val-de-Marne.

Bien à vous,

Françoise Souweine
Présidente

La vie de l'Udaf et ses services

Déclaration de l'Udaf 94 lors du CA de la Caf du 07/02/2024 sur le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion (CPOG) Caf 2023 - 2027

Introduction

L'Udaf note avec satisfaction l'engagement pris par la Caf et la Cnaf pour ce nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion. Nous saluons notamment les nombreuses actions et améliorations prévues sur la petite enfance, la jeunesse et la parentalité. S'agissant des moyens, l'Udaf note avec satisfaction l'harmonisation des fonds locaux (dont nous attendons la déclinaison au niveau du Val-de-Marne) qui permettront de continuer à adapter l'action sociale de notre caisse aux réalités de notre territoire.

1. En ce qui concerne la petite enfance, les actions prévues vont dans le bon sens.

Compte tenu du dynamisme du service d'action sociale de notre Caf et du contexte bouleversé de la précédente COG, la création de 871 places PSU contre un objectif de 1000, auxquelles s'ajoutent 790 places en micro-crèches PAJE sur le dernier CPOG est un bon résultat mais illustre les difficultés à mener à bien les projets d'EAJE PSU et à maintenir l'activité. Les solutions incitatives proposées dans cette COG nous semblent bien adaptées pour relever le défi de la mise en place d'un Service Public de la petite enfance, et nous espérons que les modalités pratiques et financières retenues arriveront à lever les freins à l'engagement des collectivités territoriales. Par ailleurs, nous resterons vigilants quant à la réelle occupation des places existantes, compte tenu du manque de personnel notamment dans ce secteur, et de la faible couverture d'accueil pour le jeune enfant dans le Val-de-Marne (50%).

Nous comptons sur les services de la Caf pour soutenir l'engagement des communes via une stratégie de mise en œuvre des Conventions Territoriales Globales (CTG) ambitieuse. Nous serons attentifs à leurs déploiements mais aussi à leurs suivis et leurs évaluations. Nous saluons l'intention de notre Caf de mettre en œuvre une démarche d'animation du réseau des chargés de coopération. Nous comptons sur les services et la direction pour être informés régulièrement sur l'évolution de la situation.

Au-delà des crèches PSU, le gouvernement a annoncé un développement de 100 000 places d'ici 2027 et compte donc sur d'autres modes d'accueil dont les micro-crèches PAJE, pour remplir cet objectif. Or, sur ce dispositif, l'Unaf et l'Udaf 94 rejoignent la proposition du rapport de l'IGAS d'extinction de ce modèle de financement.

Nous appelons le conseil d'administration de la Caf du Val-de-Marne à être particulièrement vigilant sur le développement des micro-crèches PAJE et notamment sur les aides à l'investissement dans le secteur privé lucratif. La délégation de l'Udaf sera clairement mobilisée sur ce sujet.

Enfin, le rapport de l'IGAS sur la qualité des crèches a insisté sur la nécessité de revoir les taux d'encadrement. Le gouvernement a annoncé l'élaboration d'un référentiel de pratiques de qualité d'accueil et des financements via des conventions territoriales de qualité. Nous espérons qu'un grand nombre d'établissements s'engageront sur cette voie.

La vie de l'Udaf et ses services

Notre Caf a un rôle décisif à jouer pour inciter tous les acteurs à s'engager dans la qualité et à contrôler les établissements sur ce volet.

Le gouvernement compte également sur le développement des places d'assistants maternels pour remplir l'objectif des 100 000 places d'ici 2027. Le nombre d'heures réalisées par les assistants maternels ne cesse de baisser depuis 2012 (- 17% dans notre département lors du précédent CPOG) : le défi est donc de taille ! Sur notre département, une action concertée et de partenariat avec l'ensemble des acteurs (PMI, Région pour la formation, pôle emploi, communes, Relais petite enfance, associations) est indispensable pour construire une stratégie de soutien et d'encouragement à l'activité. De plus, aucune maison d'assistants maternels n'a été créée lors du précédent CPOG sur le département.

Depuis fin 2020, notre département n'a plus de schéma départemental des services aux familles, ni de schéma directeur de l'animation de la vie sociale, et ce malgré une évaluation positive menée en 2021. De plus, le comité départemental des services aux familles n'a pas encore vu le jour, à notre connaissance.

Nous souhaitons que la fusion des deux schémas telle que proposée par la Caf puisse aboutir rapidement, afin de donner plus de visibilité et de moyens aux actions à mettre en œuvre.

2. Sur le soutien à la parentalité, l'Udaf note avec satisfaction les nombreuses nouvelles actions et le développement de lieux ressources annoncés.

Sur notre département, nous souhaitons souligner le faible nombre de lieux d'accueil enfants parents et de lieux ressources parentalité. La Caf a un rôle d'incitation fort auprès des communes et de soutien aux porteurs de projets pour que les actions soient

véritablement engagées, y compris pour des services de médiation familiale, et ce grâce à l'engagement du REAAP. Nous souhaiterions être informés régulièrement des projets de création de lieux et services de soutien à la parentalité, en espérant que le dynamisme du REAAP perdure sur ce CPOG.

3. S'agissant du périscolaire, nous relevons avec satisfaction des objectifs de développement bien plus importants que sur la précédente COG ainsi que le dégel des bonus territoire qui, nous l'espérons, incitera les communes à s'engager davantage.

Sur notre département, l'offre périscolaire est encore trop insuffisante (moins de 4 alsh par commune en moyenne sur le département), et les restes à charge pour les familles posent également problème. De nombreux parents renoncent à inscrire leurs enfants faute de moyens. Nous espérons que notre Caf se porte volontaire pour l'expérimentation prévue dans la COG visant à réduire les disparités territoriales en matière de tarification aux familles que la branche Famille souhaite conduire à partir de 2025.

4. Sur l'offre jeunesse, notre Caf doit se saisir des opportunités de développement proposées par ce nouveau CPOG.

Notre département compte quatre PAEJ ; de nouveaux partenariats sont pilotés par la Caf. Nous tenons absolument à ce que cette dynamique continue, en bonne coordination avec la Maison des adolescents. Dans le département, la PS jeunesse a financé des projets dans les centres sociaux mais a également permis une animation de différents acteurs. Cette utilisation des fonds locaux de la Caf est intéressante. Nous soutenons le plan d'actions prévu par la Caf sur ce thème.

La vie de l'Udaf et ses services

5. Sur l'animation de la vie sociale, l'offre aux familles, beaucoup plus ancienne, reste très disparate selon les départements.

Au niveau national, la COG a prévu la création de 150 centres sociaux et 460 espaces de vie sociale.

Lors du précédent CPOG, la Caf a atteint ses objectifs en matière de création des structures de l'animation de la vie sociale ; c'est d'autant plus important que ces dispositifs contribuent à la cohésion sociale sur les territoires et développent la citoyenneté de proximité.

6. Sur les fonds locaux, la répartition actuelle des dotations d'action sociale (fonds locaux) repose sur des modalités de calcul qui progressivement se sont éloignées des besoins sociaux de chaque territoire.

La Cnaf prévoit un nouveau système de répartition des fonds locaux qui sera mis en place de manière progressive et sans remettre en cause les montants actuels de dotation d'action sociale des Caf. Au niveau national, la logique d'ensemble de la réforme est satisfaisante et permet une meilleure équité entre les territoires en améliorant la capacité d'agir au service des familles.

L'Udaf craint que les fonds locaux de notre Caf ne soient a priori pas revalorisés pendant ces 5 années de COG. Ce maintien ne permettra pas de répondre aux demandes croissantes des familles et des partenaires dans un contexte de forte inflation. Néanmoins, nous comprenons que l'effort qui nous est demandé, permettra un rééquilibrage pour d'autres territoires qui ne bénéficient pas actuellement de fonds locaux en rapport avec leurs démographies.

7. Enfin, sur la délivrance des prestations, l'Udaf s'interroge sur le nombre réel de créations de postes prévus pour améliorer la qualité de service aux allocataires au sein de notre Caf.

Nous sommes conscients des efforts de notre Caf pour former de nouveaux Gestionnaires-Conseils ; nous soutenons les services dans la poursuite de ces actions volontaristes de reconstitution des effectifs sur un rythme soutenu dans un souci d'amélioration de la qualité de services aux allocataires.

Néanmoins, nous restons vigilants à l'impact de la réforme-phare de la solidarité à la source pour les allocataires qui ont subi une dégradation de la qualité de service sur les 5 dernières années. Nous ne souhaitons pas que la mise en œuvre de cette réforme dégrade la qualité de services pour les allocataires, comme lors de la réforme des aides aux logements.

Pour conclure :

L'Udaf remercie les services et la direction pour le travail mené en amont de ce CPOG sur le diagnostic et les orientations à privilégier. Les documents remis et cette journée d'échange devraient éclairer les administrateurs sur les propositions concrètes élaborées par les services. Nous espérons que cet esprit de collaboration continuera pour la mise en œuvre de ce CPOG.

En tant qu'administrateur de la Caf, nous demandons à être régulièrement informés du développement de l'ensemble des services aux familles, des nouveaux projets, de l'atteinte ou non des objectifs sur notre département, des indicateurs de suivi de la qualité de service. Sans ces éléments nous ne pouvons jouer véritablement notre rôle.

En conclusion, l'Udaf devrait émettre un vote favorable en faveur de ce CPOG, qui acte des engagements financiers conséquents et fixe une réelle ambition sur le projet phare de service public de la petite enfance. Vous pouvez compter sur le plein engagement de la délégation des représentants familiaux pour construire ensemble une politique ambitieuse au service des familles et des allocataires dans notre département.

Un écho, une info

« Complément dossier » : Un nouveau téléservice pour transmettre les documents demandés par sa CPAM

Vous avez déposé une demande à l'Assurance maladie et des documents manquent au bon traitement de votre dossier ? Vous pouvez dès à présent les transmettre directement en ligne à votre Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).



Cette plateforme sécurisée permet aux utilisateurs de soumettre leurs documents directement via internet.

Les assurés sont alertés par courriel dès lors qu'ils doivent compléter leur dossier et fournir des documents manquants. De plus, lorsqu'ils se connectent à leur compte ameli, une notification s'affiche sur la page d'accueil pour les informer de cette nécessité.



À noter : l'Assurance maladie conseille d'utiliser un ordinateur plutôt qu'un téléphone portable pour utiliser ce téléservice afin de manipuler plus facilement les documents.



À savoir : en cas de difficultés, des agents dans les maisons France Services sont formés pour vous accompagner dans vos démarches en ligne. Cet accompagnement est gratuit. Vous pouvez trouver le guichet France Services le plus proche de chez vous sur le site **France Services**.



Comment utiliser le téléservice « Complément dossier » ?

1. Connectez-vous à votre compte ameli.
2. Sélectionnez la notification sur la page d'accueil ou, si vous avez reçu un courriel, cliquez sur le bouton « compléter votre dossier ».
3. Consultez la liste des documents nécessaires pour le traitement complet de votre dossier.
4. Numérisez ou téléchargez les documents manquants. Assurez-vous qu'ils soient lisibles, clairs et bien éclairés.
5. Cliquez sur « déposer » à côté de chaque document pour les télécharger.
6. Une fois les documents déposés, cochez la case « je certifie l'exactitude des éléments fournis ».
7. Appuyez sur le bouton « envoyer » pour finaliser le processus.

3 Questions à ...

La chargée de mission Vie associative et institutionnelle

1. Pouvez-vous décrire brièvement votre rôle au sein de l'association et quelles sont vos principales responsabilités au quotidien ?

Je suis chargée de mission Vie Institutionnelle et Vie Associative, en remplacement de congé maternité de Christelle Dos Santos. Mon rôle est de gérer toute la partie institutionnelle de l'association, notamment la gestion des instances telles que le Bureau et le Conseil d'Administration. De plus, je suis en charge de suivre les représentations familiales, à savoir superviser les bénévoles chargés de défendre les intérêts des familles dans le Val-de-Marne dans des instances aussi bien au niveau départemental, régional et national. De plus, je m'occupe également de la gestion de projets sociétaux et solidaires destinés aux familles du Val-de-Marne, comme Lire et Faire Lire, Habitat Inclusif, les projets numériques, la médaille de la famille, ou encore les LAEP. En résumé, je suis responsable de la gouvernance de l'association et de la vie associative en général.

2. Qu'est-ce qui vous passionne le plus dans votre métier au sein de notre organisation ? Y a-t-il des projets ou des aspects particuliers qui vous motivent ?

Ce que j'apprécie le plus dans mon métier au sein de notre association, c'est la possibilité de concrétiser des projets qui apportent une réelle aide aux familles dans le Val-de-Marne. Ayant une fibre très sociale, je suis réellement satisfaite de pouvoir mettre en place ces initiatives. Travailler sur des projets qui ont un véritable impact sur la société et qui apportent du sens à mon travail est exactement ce que je recherchais.

Je suis reconnaissante d'avoir l'opportunité de contribuer de manière significative au bien-être des familles dans notre département.

3. En tant que salariée, quelles sont les raisons pour lesquelles vous appréciez de travailler au sein de notre association ? Y a-t-il des aspects spécifiques de notre entreprise qui contribuent à votre satisfaction au travail ?

En tant que salariée au sein de notre association, j'apprécie particulièrement l'accent mis sur le travail d'équipe et l'entraide. L'ambiance au sein de l'équipe est positive, et cela favorise une belle collaboration. Le management en place contribue également à mon épanouissement professionnel, avec un encadrement/une gouvernance qui encourage l'autonomie et la prise d'initiative. La confiance que l'on m'accorde dans mes responsabilités renforce mon engagement envers l'association, et je trouve cela très gratifiant. Dans l'ensemble, ces éléments sont des aspects importants qui me permettent de m'épanouir professionnellement et de contribuer pleinement aux projets de l'association.

Elisa Del Nero, chargée de mission en remplacement de Christelle Dos Santos

Stratégies, développements et partenariats

Service de la Médiation

Bilan à un an : Le mois de février 2024 marque la deuxième année de l'engagement du service de médiation familiale dans la seconde phase de développement de la **Médiation Aidants Aidés**, et donc l'occasion de partager le bilan des actions réalisées. En 2023, un total 26 de entretiens d'informations a été réalisé et ce sont 6 familles qui se sont engagées en médiation. Aussi, les médiatrices familiales ont pu réaliser 19 rencontres partenariales, auprès de professionnels variés (direction de l'ARS, EPHAD, CCAS, les services de gériatrie des Hôpitaux, EDS, juges et avocats...). L'année 2024 est déjà riche de rencontres avec les partenaires prescripteurs : les différents services de la direction de l'autonomie du Département du Val-de-Marne, la DAC, le réseau Centr'Aider.

Journée départementale des représentants des usagers : Au dernier trimestre 2024 (date à communiquer) aura également lieu la journée départementale des représentants des usagers, afin de leur permettre de mieux connaître ce dispositif qu'est la Médiation Aidants Aidés et de le diffuser auprès des usagers des hôpitaux et des équipes médicales. Un livret d'information leur sera remis à cette occasion.

Semaine de la Médiation : chaque mois d'octobre a lieu La semaine Internationale de la Médiation, une occasion pour tous les services de médiation familiale de mieux faire connaître leur dispositif auprès des partenaires et du grand public. En 2023, les 5 associations de médiation familiale se sont associées pour proposer une « Conférence Gesticulée » : un spectacle permettant d'aborder de façon humoristique et décomplexées le thème de la séparation parentale. Ce spectacle permet aussi de diffuser la possibilité de recourir à la médiation familiale dans ces situations. 2024 restera sous le signe de la collaboration entre les associations, avec cette fois-ci un événement autour de la médiation parents/adolescents.

Prestation de serment Cour d'Appel de Paris

Deux nouvelles médiatrices familiales, Christine Lamy et Brigitte Flatrès, ont prêté serment à la Cour d'Appel de Paris à l'occasion de leur inscription sur la liste des médiateurs de la Cour pour une durée de 3 ans. Cette prestation de serment ancre la compétence de ces deux professionnelles. Par la même occasion, l'inscription de l'Udaf en tant que personne morale a été renouvelée.

Cet évènement marque l'engagement de l'Udaf et de son service de médiation familiale auprès de notre partenaire qu'est la Justice, la Cour d'Appel de Paris voit en l'Udaf un partenaire pérenne.



Stratégies, développements et partenariats

Médiation scolaire entre les pairs

En 2023, la réussite de la mise en place du projet de médiation par les pairs au collège Nicolas de Staël à Maisons-Alfort a donné lieu à une vidéo témoignage, utile pour le développement de ce dispositif pour l'année 2024. En effet, les collèges disposant d'un Espace Parents, dispositif pour lequel l'Udaf est référent sur le Val-de-Marne, ont pu recevoir cette vidéo ainsi qu'une invitation à nous solliciter pour la mise en place de la médiation scolaire dans leur établissement. A ce jour, deux collèges nous ont sollicité : le collège Willy Ronis à Champigny-sur-Marne et le collège Albert Schweitzer à Créteil.



La rencontre des représentants familiaux du 21 novembre 2023

Le 21 novembre 2023, une rencontre a été organisée, réunissant l'ensemble des représentants familiaux. L'ordre du jour comprenait plusieurs points comme une présentation de France Assos Santé sur leurs missions, leurs positions et leurs projets en cours. Ils ont également exposé leur catalogue de formation destiné à nos représentants santé. De plus, ils ont mis en place des groupes d'échange pour mutualiser les problématiques rencontrées.

Ensuite, une présentation a été faite sur l'outil contributions, mis en place par l'Unaf. Cet outil vise à recenser les comptes rendus des représentants familiaux, facilitant ainsi la collecte et la centralisation des informations. La réunion a également été marquée par des temps d'échanges et de partage de bonnes pratiques. Cette rencontre a ainsi été l'occasion de renforcer les liens entre les différents acteurs impliqués afin d'améliorer l'efficacité dans le travail des représentants familiaux.



Prestation de serment Mandataire judiciaire

Après l'obtention de Certificat National de Compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (CNC MJPM), reconnu par l'État et valable sur tout le territoire national, cinq de nos salariées ont été convoquées le jeudi 08 février 2024 au tribunal de proximité de Sucy-en-Brie pour prêter le serment servi par la Loi afin d'exercer la fonction de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

L'Udaf du Val-de-Marne se félicite de la réussite de ses diplômées et leur souhaite une belle carrière au service des plus vulnérables !

Stratégies, développements et partenariats

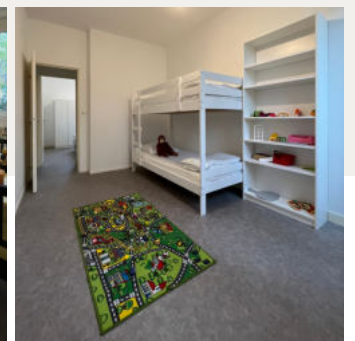
Inauguration de l'Appartement Droit de Visite

Le mardi 27 février 2024, l'Udaf du Val-de-Marne a inauguré l'appartement de droit de visite à Boissy-Saint-Léger, en présence de Monsieur Régis Charbonnier, Maire de Boissy-Saint-Léger, et de Monsieur Aurélien Julien, président du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val-de-Marne.

L'appartement de droit de visite est un dispositif innovant pour favoriser le maintien du lien parent-enfant dans les situations de séparation ou de divorce. Il offre un environnement confortable et accessible, permettant aux parents ou grands-parents de maintenir des liens avec leurs enfants dans le cadre de visites régulières.

Cette initiative fructueuse résulte d'un partenariat entre la CAF du Val-de-Marne et la ville de Boissy-Saint-Léger. Une convention a été établie pour l'utilisation de l'appartement dans le cadre des rencontres parent-enfant.

L'appartement, de type F4, est situé à Boissy-Saint-Léger, à proximité des transports en commun. Il est composé de deux chambres, d'un salon, d'une cuisine, d'une salle de bain et d'un WC séparé. Il est accessible aux parents n'ayant pas la garde principale, aux grands-parents et aux enfants et à toute personne titulaire d'un droit de visite, quel que soit le lieu de résidence.



Depuis son ouverture le 15 décembre 2023, l'appartement a été loué pendant 28 jours, témoignant de son importance dans le soutien aux familles dans le besoin.

L'animation de réseau

Les commissions

Commission Éducation Formation

En complément de notre dernière lettre d'information, la Commission Éducation Formation poursuit ses travaux avec la **redynamisation des Espaces Parents** en organisant des ateliers de prévention sur les questions liées aux écrans, visant à sensibiliser les jeunes à ces enjeux.

En collaboration avec Monsieur Pascal Plantard, la commission a planifié une **conférence sur l'intelligence artificielle, prévue le 20 novembre 2024** à la Maison des syndicats à Créteil. Cette conférence, ouverte au grand public, vise à informer et sensibiliser sur le phénomène de l'intelligence artificielle, particulièrement auprès des jeunes et de leurs familles.

La Commission Éducation Formation poursuit également son implication dans le programme intergénérationnel **Lire et faire lire**, dédié à la promotion de la lecture, avec une très belle année en perspective.

Elle poursuit également le déploiement de son projet de **médiation scolaire par les pairs**. Cette initiative novatrice a été rendue possible grâce à une collaboration fructueuse avec le collège de Maison-Alfort, Nicolas de Staël, et la psychologue Vicky Christopoulou. Le dispositif de Médiation par les pairs vise à créer un environnement scolaire propice, favorisant la résolution constructive des conflits entre les élèves. Fondé sur des principes de dialogue et d'empathie, ce dispositif offre une alternative positive pour aborder les désaccords et les malentendus au sein de la communauté scolaire. Porté par les élèves eux-mêmes, cela vise aussi à leur apprendre le rôle des responsabilités. Notre partenariat avec le Collège de Maisons-Alfort a été essentiel pour le développement et la mise en œuvre réussis de ce dispositif pilote.

Nous sommes reconnaissants envers l'équipe pédagogique et les élèves qui ont activement participé à cette initiative. La collaboration avec la psychologue, Vicky Christopoulou, a également joué un rôle central pour la conception du dispositif, apportant une expertise psychologique essentielle pour garantir son efficacité. Nous invitons donc les directeurs et équipes éducatives des collèges du Val-de-Marne à se rapprocher de nous pour une présentation approfondie du projet et mettre le dispositif en place chez eux.

Commission santé développement social et familial

En 2023, la Commission Santé, Développement Social et Familial était composée de 14 membres, et pour l'année 2024, elle compte désormais 18 membres, soit une évolution remarquable de 28%.

Deux nouveautés sont à noter :

Le point sur le droit de visite de l'appartement, qui est régulièrement abordé depuis maintenant un an, permet aux membres de suivre l'avancement et de recueillir les conseils de Mohamed Gomidh.

Un nouveau lieu de répit parental est actuellement en cours de discussion avec deux associations :

- L'espace Les Monis à Vitry-sur-Seine
- L'association ASEL à Fontenay-sous-Bois

Dans le cadre de notre convention d'objectif avec l'Unaf, l'Udaf exprime le souhait d'ouvrir une garderie solidaire. Cela permettra aux familles de confier leurs enfants pendant 2 à 3 heures, offrant ainsi un moment de répit sans nécessité de fournir de justificatif.

L'animation de réseau

Participation au forum handicap intercommunal



Le samedi 21 octobre 2023, l'équipe de l'Udaf du Val-de-Marne a été cordialement invitée par la ville de Champigny-sur-Marne, dans le cadre de notre partenariat englobant plusieurs services essentiels tels que la médiation familiale, le Café des Aidants et le Point Conseil Budget.

Cette journée fut une occasion privilégiée pour l'Udaf de rencontrer divers acteurs locaux, notamment les Établissements Départementaux de la Solidarité (EDS) de Champigny, l'association Femme Espoir, et le Forum du Temps Libre. Notre stand a également attiré un grand nombre de passants curieux de mieux comprendre le rôle de l'Udaf et de poser leurs questions sur nos différents services.



Nous avons eu l'honneur d'échanger avec le Maire et la directrice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Champigny-sur-Marne sur de futures collaborations avec la ville. Madame Sandie Gonon, de la Mairie de Champigny, a généreusement proposé de présenter l'Udaf du Val-de-Marne en direct sur Twitch. Mohamed Gomidh, chargé de mission de l'Udaf, a exposé nos services ainsi que les initiatives en cours dans le cadre de notre convention d'objectifs avec l'Unaf.

Cette journée enrichissante s'est conclue par un discours du Directeur Général des Services (DGS) de la ville, exprimant sa gratitude envers tous les participants du Forum.

Café des Aidants

En partenariat avec le CCAS de Champigny-sur-Marne, la vie associative et la coordination du café des aidants ont tenu des stands d'information à l'occasion de la semaine de distribution des colis gourmands et des chocolats aux seniors de la Ville, une opportunité pour mieux faire connaître aux usagers le Café des Aidants tenu un lundi par mois à la Maison Pour Tous Youri Gagarine.



L'animation de réseau

Rétrospective du 15ème Forum de l'UDAF

Le 15ème Forum de l'UDAF s'est déroulé le 20 janvier 2024 sur le thème « Etre parent aujourd'hui : Quels engagements et responsabilités ? ».



Récapitulation de l'événement :

Dans un premier temps, Elisa Del Nero a exposé les avancées issues des travaux sur le renouvellement associatif dans le Val-de-Marne, identifiant deux axes majeurs : le renouvellement de la gouvernance et le développement des activités. Des idées ont émergé pour améliorer la gouvernance, telles que le délai d'engagement de trois ans et la coprésidence. La collaboration avec les associations se poursuivra pour élaborer une charte visant à aider pour le renouvellement de leur gouvernance et le fonctionnement global de leur association.

Dans un second temps, Elisa Del Nero a présenté quelques résultats d'une étude de l'Observatoire des Familles dans le Val-de-Marne, en réponse à la baisse continue du taux de fécondité en France. L'étude, basée sur 200 parents du département, a révélé que 60% estimaient le contexte actuel défavorable à la parentalité, avec des préoccupations économiques, politiques et environnementales. Bien que la majorité souhaite avoir 2 à 3 enfants, la réalité montre que la moitié a moins d'enfants que souhaité, notamment dans le Val-de-Marne.

En conclusion, l'importance d'accompagner les jeunes adultes vers la parentalité a été soulignée, avec un appel à l'intervention de l'Udaf auprès des pouvoirs publics pour améliorer les politiques familiales. Une réflexion sur l'adhésion à l'Udaf est également en cours, avec la création de documentation prévu le 13 mars 2024.

Les observations clés mettent en évidence le maintien du désir d'enfants malgré les contraintes, une préférence pour des familles plus nombreuses, et une insatisfaction envers les politiques familiales actuelles. Des recommandations politiques ont été suggérées, incluant l'amélioration des congés familiaux, des conditions de travail, et l'augmentation des aides financières.



L'animation de réseau

Rétrospective du 15ème Forum de l'UDAF



Audrey Jacquet, docteure en anthropologie, a partagé son expertise lors d'une présentation sur la parentalité et l'évolution familiale lors du Forum de l'Udaf du Val-de-Marne. Elle a souligné l'évolution des structures familiales de la famille traditionnelle à la famille contemporaine, notant la diversité actuelle et la disparition des familles élargies.

Madame Jacquet a expliqué la baisse de la natalité actuelle en raison de la diminution de la mortalité infantile et a abordé divers facteurs influençant cette tendance, tels que la contraception, l'amélioration de la médecine et le choix délibéré des parents. Elle a observé des changements dans les désirs d'avoir un enfant au fil des décennies, mettant en évidence une augmentation des familles monoparentales et des naissances hors mariage. Elle a souligné l'absence d'un modèle familial idéal, suscitant des inquiétudes chez les jeunes adultes dans leur parcours vers la parentalité.

L'intervenante a remis en question l'idée qu'il faut être un expert pour être parent, soulignant que la parentalité s'apprend au contact de l'enfant. Elle a mis l'accent sur l'autorité éducative, distinguant autorité et autoritarisme, insistant sur l'empathie, l'encouragement et l'autorité éducative pour le bien-être des enfants.

Madame Jacquet a ensuite abordé la question de la natalité en se référant à l'indice de fécondité, expliquant la diminution des naissances par l'augmentation de l'espérance de vie, le recul de l'âge moyen de la maternité, le vieillissement de la population, et le contexte économique et social actuel. Elle a souligné que la part de la population ne souhaitant pas d'enfant reste stable (4 à 5%) et a ajouté que les causes du non-désir d'enfants ne se limitent pas à la conjoncture actuelle, mais incluent également le besoin d'indépendance et de liberté.

En conclusion, Audrey Jacquet a insisté sur l'importance de l'accompagnement à la parentalité, appelant à une approche ouverte soulignant la nécessité d'apprendre à communiquer dans le contexte de la parentalité.

L'animation de réseau

Lire et Faire Lire



Agenda des prochaines rencontres :

24 mai, Atelier création d'un sac souple pour transporter vos livres, Boissy-Saint-Léger

Actualités

L'année écoulée a été marquée par une remobilisation sans précédent et tout cela grâce aux nombreux bénévoles de Lire et faire lire. Depuis le début de l'année 2024, le Lire et faire lire affiche une croissance, avec un total de 173 bénévoles, indiquant une augmentation de 59 nouvelles inscriptions depuis septembre 2023.

Concernant l'affectation des bénévoles, le nombre de personnes en attente a baissé de manière significative, passant de 53 à 23 bénévoles, bien que plusieurs soient encore en cours d'affectation. La plupart des bénévoles ont donc été affectés dans des structures éducatives et ont déjà commencé leur séance de lecture. Du côté des structures, la participation s'est renforcée, avec 159 structures reprenant les lectures en collaboration avec les bénévoles, indiquant une augmentation de 56 structures.

Changements au sein de la coordination

La coordination départementale de Lire et Faire Lire a connu quelques changements depuis notre dernière lettre d'information.

Christelle Dos Santos, partie en congé maternité le 12 décembre 2023, ne reprendra ses fonctions qu'en septembre 2024. Pour la remplacer, la coordination Lire et faire lire accueille Elisa Del Nero, qui reprend les missions de la coordination (Udaf du Val-de-Marne).

Lire et faire lire accueille également **un service civique**, qui apportera un soutien bénévole à la coordination, en complément d'**Evelyne Laurent**. **Ingrid Méjanes Sylvestre** reste l'interlocutrice au sein de la coordination pour la Ligue de l'Enseignement 94.

Rencontres et formations

Découverte d'un genre : le conte

Le 10 novembre 2023, la Maison des Contes a accueilli notre coordination pour une formation au conte de 10h à 17h, animée par la talentueuse formatrice, Florence DESNOUVEAUX. La journée a été marquée par des moments de partage et d'interconnaissance, créant une atmosphère enrichissante. L'objectif principal de la formation était d'explorer les techniques de lecture et de narration pour un public d'écoles maternelles et élémentaires. Les participants ont également appris à constituer un répertoire de contes captivants, prêts à être lus et contés.

Gestion d'un groupe d'enfants

Le 27 novembre 2023, la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne a également accueilli notre coordination pour une formation sur la gestion d'un groupe d'enfants. Cette session a été animée par le formateur Clément Martin, qui a su captiver les participants tout au long de la journée. Au programme, une série d'ateliers dynamiques, des moments d'interconnaissances et une sensibilisation approfondie sur le rythme des enfants ainsi que sur le comportement des enfants. De plus, les participants ont eu l'opportunité de découvrir différents ouvrages pour les enfants. Une journée riche en enseignements et en partage pour tous les bénévoles présents.

Agenda

Jeudi
6
Juin

6ème séminaire des Espaces Parents

15h à 18h à l'Udaf du Val-de-Marne

Mercredi
20
Nov

Conférence sur l'Intelligence Artificielle

19h-21h à la Maison des syndicats à Créteil

Mardi
18
Juin

Assemblée Générale de l'Udaf du Val-de-Marne

19h30 à 22h30 à l'Udaf du Val-de-Marne

Services aux familles

2024

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

Café des aidants



Lundi
18 Mars

14h30 à 16h

Lundi
13 Mai

14h30 à 16h

Lundi
17 Juin

14h30 à 16h

**Café des parents
aidants**



Lundi
25 Mars

14h30 à 16h

Lundi
27 Mai

14h30 à 16h

Lundi
24 Juin

14h30 à 16h

Café des aidants



Lundi
4 Mars

14h à 17h

Lundi
6 Mai

14h à 17h

Lundi
3 Juin

14h à 17h

Lundi
1 Juillet

14h à 17h



Samedi
9h30 à 12h30
2 Mars
9 Mars
16 Mars
23 Mars
30 Mars

Samedi
9h30 à 12h30
6 Avril
27 Avril

Samedi
9h30 à 12h30
4 Mai
11 Mai
18 Mai
25 Mai

Samedi
9h30 à 12h30
1 Juin
8 Juin
15 Juin
22 Juin
29 Juin

Samedi
9h30 à 12h30
6 Juillet
13 Juillet
20 Juillet
27 Juillet

UNIS POUR LES FAMILLES

Comité de lecture
Bureau de l'Udaf du Val-de-Marne

Composition, rédaction
Françoise Souweine, Présidente
Equipe de la Vie associative et de la
Médiation familiale



Site internet : www.udaf94.fr
Udaf 94 - Union départementale des
associations familiales du Val-de-Marne

Udaf du Val-de-Marne, 4A boulevard de la gare, 94475 Boissy-Saint-Léger Cédex
Udaf94@udaf94.fr — 01 45 10 32 32